

Un contrat avec Carrefour pour aller de l'étable à la table

Un contrat dit Prim'Herbe a été signé entre le groupe Carrefour et l'Union des coopératives agricoles Cloé. Contre la livraison de viande avec un cahier des charges strict, les producteurs adhérents bénéficient d'un prix de vente garanti.

Par **Philippe DERLER** - 07:00 - Temps de lecture : 2 min

📄 | 📌 | Vu 145 fois



Dans la ferme de Jérôme Mélard (au fond) à Puttigny, les responsables de l'Union des coopératives Cloé ont pu constater que le cahier des charges du contrat Cloé-Carrefour n'était pas sans contrainte. Photo RL /Philippe DERLER

« Cette année, avec le Covid, les animaux ne se vendaient plus, les prix chutaient... » En une phrase, Jérôme Mélard, producteur de viande à Puttigny, dans le Saulnois, a résumé la nouvelle équation qu'auront à résoudre les paysans en 2020. Comme si la crise de l'agriculture ne suffisait pas...

Un problème, combiné à une baisse conjoncturelle de la consommation de viande, qui a peut-être trouvé un début de solution grâce à l'**Union Cloé** (l'association des **coopératives Lorca**, Cal et Comptoir agricole) et au **groupe Carrefour**. Les deux entités viennent en effet de conclure un contrat baptisé Prim'Herbe. Il prévoit l'achat par cette enseigne de la grande distribution (plus de 5 400 magasins en France) d'un certain nombre de bêtes plus jeunes, plus petites et nourries avec un minimum de 35 % d'herbe.



Pour Jérôme Melard, qui participe au contrat Prim'Herbe à Puttigny, le système est une aubaine économique. Photo RL /Philippe DERLER

Un cahier des charges strict

Un cahier des charges assez strict est imposé aux agriculteurs de Cloé qui participent à Prim'Herbe, en échange de quoi le volume commandé et **le montant de la viande** leur est garanti annuellement. « Ce prix de vente connu à l'avance est une garantie formidable. On mise beaucoup sur ce contrat qui est unique en France ! », s'enthousiasme Pascal Kardacz, responsable technique chez Lorca.

Côté consommateur, Carrefour promet aussi un certain nombre de choses dans 50 magasins qui participent à l'opération au niveau national. Déjà, de bénéficier d'une viande 100 % française et qui sera vendue en barquettes et non à la coupe, conformément à une pratique d'achat qui s'est élargie à l'occasion de la crise sanitaire. Les produits seront frappés du logo Prim'Herbe qui agira donc comme une sorte de label de qualité, même s'il n'en est pas un. Les bêtes seront élevées à la ferme, sans OGM, ni antibiotique, ni huile de palme.



Les bêtes dont les agriculteurs doivent fournir la viande doivent être plus petites et plus jeunes. Photo RL /Philippe DERLER

La question du bien-être animal

Enfin, l'exploitation engagée dans le contrat doit satisfaire aux diagnostics Boviwell pour le bon traitement des animaux et Cap2'Er qui garantit un élevage écologiquement responsable.

Bref, si Prim'Herbe ne résoudra pas tous les problèmes de l'agriculture, il offre déjà une respiration pour un certain nombre de paysans prêts à aller plus loin sur la question de la qualité. Du côté de Puttigny, il a même permis à Jérôme Mélard un investissement bienvenu : « J'ai pu diversifier ma production avec des génisses, en complément de mes taurillons. »